RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2R FAMILY

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 Euros

Siège social : 7 allée Christophe Plantin
97430 LE TAMPON

933 049 280 R.C.S. SAINT-PIERRE DE LA REUNION

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre, à quatorze heures,

Monsieur Sébastien Mathias ROBERT, demeurant au [redacted] – 97430 [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société 2R FAMILY, associé unique et Gérant de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 13 des Statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS

L'associé unique rappelle que, conformément aux statuts, l'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 novembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de onze mois, jusqu'au 30 novembre 2026.

En conséquence, l'article 13 des Statuts est modifié comme suit :

[redacted]

L'exercice social commence le premier décembre et se termine le trente novembre de chaque année »

DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

R.S

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Sébastien Mathias ROBERT

